IPS - Composition

Bureau

Composition

3 membres et 3 suppléants élus par l'assemblée générale ordinaire

Rôle

- fixe les orientations et les actions touchant à la vie et au développement de l'Institut.
- statue sur les demandes d'adhésions.

Conseil d'Orientation Scientifique

Composition

- membres choisis par le Bureau en fonction de leurs compétences techniques reconnues sur les domaines d'intervention de l'association.
- personnes physiques représentant chaque Partenaire de l'IPS

COS

Rôle

- définit les axes de travail et de propositions qui seront répartis par thème sur les Comités Techniques (CT) au nombre de 5.

RETRAITE
SANTE PREVOYANCE DEPENDANCE
STATUT REMUNERATION ET FINANCEMENT
EPARGNE SALARIALE
PLFSS PLF

Membres adhérents

Pourquoi sont-ils membres ?

- Pour rejoindre un réseau de professionnels engagés dans une démarche active d'amélioration de la législation.
- Pour anticiper les évolutions de la législation en terme de protection sociale.
- Pour suggérer des axes de réflexion.

- Pour participer efficacement aux débats.
- Pour être informé en priorité de l'actualité de la protection sociale.
- Pour valider des heures de formation dans le cadre des Rencontres de l'IPS

Qui sont-ils ?

Personnes issues exclusivement des professions du conseil et qui apportent quotidiennement leur expertise aux chefs d'entreprise.

Partenaires

Pourquoi sont-ils partenaires ?

- pour être automatiquement représentés au COS
- pour participer activement à la définition et à la conduite des travaux de l'IPS
- pour contribuer à la diffusion des propositions de l'IPS
- pour mettre leur technicité au service de l'IPS
- pour associer leur image d'expert sur le sujet à celle de l'IPS auprès des pouvoirs publics

Qui sont-ils ?

Personne morale issue des professions du conseil ou des institutions.

Institut de la Protection Sociale

Association loi 1901

1 identifie les problèmes qui se posent en matière de protection sociale

2 élabore de manière collégiale des propositions de solutions justes, efficaces et concrètes pour y remédier

3 soumet ses réflexions au législateur

www.institut-de-la-protection-sociale.fr